
Quelles sont les principales défaillances de marché ?

Les dossiers SES de RCE – Sciences économiques

L'enjeu de ce chapitre est de comprendre et de savoir illustrer comment le marché peut être défaillant en présence d'externalités, de biens communs ou collectifs et d'information asymétrique.

Introduction

*Une défaillance de marché est une situation pour laquelle **l'équilibre économique** atteint par le marché en concurrence pure et parfaite **n'est pas optimal pour la société**. C'est notamment le cas en présence d'externalités, de biens communs ou collectifs et d'asymétrie d'information. Dans la théorie néoclassique, ces défaillances nécessitent le plus souvent **l'intervention de l'Etat**, dans le but d'établir un équilibre économique qui soit optimal. C'est donc une justification majeure de l'intervention publique.*

*Une **externalité**, ou effet externe, apparaît quand la production ou la consommation d'un agent économique a des conséquences sur le bien-être d'autres agents qui ne sont pas pris en compte par le marché. Par exemple avec la pollution : une entreprise polluante peut influencer négativement la production d'un agriculteur à côté de son usine. On parle alors d'externalité négative. Il y a externalité positive quand le bien-être des autres agents est augmenté. Les dépenses d'éducation des individus bénéficient par exemple à toute la société, via une productivité accrue. L'Etat peut alors mettre en place une taxe (régulation par les prix) ou des quotas (régulation par les quantités) pour limiter les externalités négatives ou, au contraire, favoriser les externalités positives.*

*Les **biens collectifs et biens communs** sont des types de biens qu'on qualifie de « non-excluables », c'est-à-dire que tout le monde peut en profiter. C'est le cas d'un service public rendu à l'ensemble de la population, comme la Justice, ou d'une ressource commune à laquelle il est impossible d'interdire l'accès, comme les ressources halieutiques dans un lac ou un océan. Dans le cas des ressources halieutiques, ces dernières sont dites « rivaless » : si trop d'agents commencent à pêcher, il n'y aura plus de poissons dans le lac. C'est ce que l'on appelle un bien commun. Dans le cas du service public, ce bien est vu comme « non-rival » : sa consommation par un certain nombre d'agents n'empêche pas les autres d'y avoir accès. C'est alors un bien*

collectif. Leur production ne peut être prise en charge que par une offre publique, car aucun agent privé n'y aurait intérêt.

Une **information asymétrique** (ou *asymétrie informationnelle*, ou encore *asymétrie d'information*) correspond à une situation où, dans le cadre d'un contrat entre deux agents, le premier détient plus d'informations que l'autre. Un exemple classique est celui du marché de voitures d'occasion : le vendeur détient plus d'informations que l'acheteur sur la voiture, et peut en profiter pour vendre au prix fort une voiture en mauvais état. L'asymétrie d'information peut faire peser sur le marché un risque de disparition : les acheteurs proposant des prix trop faibles et les vendeurs ne laissant en vente que des « tacots ».

Articles

[La taxe carbone et son acceptabilité sociale, par Thomas DOUENNE et Adrien FABRE](#)

Cet article revient sur la genèse de la taxe carbone comme instrument de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, porteuses d'externalités négatives. Il s'interroge sur une des limites de ce type de politique : son acceptation par les citoyens.

*Les auteurs : Thomas Douenne est enseignant-chercheur à l'Université d'Amsterdam.
Adrien Fabre est chargé de recherche CNRS au sein du laboratoire CIREA.*

[Information, concurrence et régulation, par Pierre FLECKINGER](#)

Cet article revient sur l'importance de l'information dans la mise en place d'un marché concurrentiel. Il rappelle les enjeux auxquels sont confrontés les régulateurs de marché dans le cas des GAFAM notamment.

L'auteur : Pierre Fleckinger est Professeur d'économie à l'école des Mines de Paris.

L'importance de l'investissement dans l'éducation pour la croissance, par Yann ALGAN et
Thomas ERNOULT

Cet entretien revient notamment sur les fortes externalités positives générées par l'éducation. L'accumulation de connaissances via l'éducation nécessite donc une intervention publique en l'absence de laquelle il y aurait un sous-investissement dans l'éducation.

Les auteurs : Yann Algan est Professeur d'économie à HEC. Thomas Ernoult était maître de conférence en politique européennes à l'ENA, il travaille désormais au ministère de l'économie.

Encadrés

Quotas et taxe : des instruments équivalents ? par Mathieu SADOURNY

Cet encadré décrit les deux principales solutions évoquées pour remédier aux externalités négatives causées par les émissions de gaz à effet de serre : le quota d'émission et la taxe carbone.